

L'Echo des Voisins d'Aure

Le bulletin de la communauté de communes des Véziaux d'Aure

Bulletin n°46 / Octobre-Novembre-Décembre 2011

Zoom sur...

Bien que les conseillers municipaux et communautaires aient délibéré, la décision relative au périmètre définitif est en ce moment entre les mains de la Commission (...)

suite p. 2&3



Périmètre actuel de la Communauté de communes (avant la réforme)

Sommaire

En première page...

P2&3- **Dossier:** Réforme de l'intercommunalité

P4&7 - **La Communauté de communes vous informe:** Boutique Secours populaire, agent à l'honneur: Bertrand Goube, SPANC

P5&6 - **Fiche pratique:** Eco-chèque logement

P8&9 - **Etat civil, Informations communales**

P 10 - **Histoire locale:** Armand Sarra-

mon

Pour ce nouveau numéro de L'Echo des Voisins d'Aure, nous vous proposons tout d'abord un dossier sur la réforme de l'intercommunalité afin de vous expliquer les objectifs de cette réforme nationale, les répercussions au niveau local et la position de la Communauté de communes.

Vous trouverez également des informations sur la Communauté de communes et notamment sur le service d'assainissement non collectif.

Vous apprendrez à connaître un autre agent de l'intercommunalité grâce à la rubrique « les agents à l'honneur ».

Vous retrouverez l'état civil du dernier trimestre et les informations que vous communiquent les communes.

Enfin, vous découvrirez dans la rubrique "histoire locale" un article sur la vie d'Armand Sarra- mon, célèbre pour son ouvrage historique sur les Quatre vallées.

Notez que la rédaction de ce journal reste ouverte aux propositions de sujets et d'articles.

N'hésitez donc pas à vous manifester auprès des membres de la commission « communication ».

Vous pouvez également toujours retrouver les anciens numéros du journal sur le site internet www.veziauxdaure.fr à la rubrique « L'Echo ».

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

La réforme de l'intercommunalité

Dans ce dossier vous trouverez des éléments explicatifs sur la réforme de l'intercommunalité et sur le positionnement des élus des Véziaux d'Aure.

Bien que les conseillers municipaux et communautaires aient délibéré, la décision relative au périmètre définitif est en ce moment entre les mains de la Commission départementale de coopération intercommunale.

CONTEXTE INTERCOMMUNAL, DÉPARTEMENTAL ET LOCAL

Dans les Hautes-Pyrénées, 95,6% des communes et 95,4% de la population sont couvertes par un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, soit 36 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération. Par ailleurs, 21 communes sont aujourd'hui encore « isolées ». Ces chiffres recouvrent des réalités diverses. Ainsi, les périmètres de ces EPCI sont très hétérogènes, de 2 communes jusqu'à 28 communes ; ils peuvent concerner 274 habitants comme 78 493. Leurs pertinences, comme les compétences exercées, sont très disparates.

Dans le canton d'Arreau qui compte 19 communes au total, deux communautés de communes existent: la Communauté de communes des Véziaux d'Aure constituée depuis 1995 (9 communes) et la Communauté de communes d'Aure créée en 2003 (9 communes). A celles-ci s'ajoute la commune de Beyrède-Jumet restée « isolée » jusqu'à ce jour.

CONTEXTE LÉGAL

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, demande au préfet de département d'arrêter un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) avant le 31 décembre 2011, après d'une part, avoir évalué la cohérence des périmètres et, d'autre part, vérification faite de l'exercice des compétences dévolues aux groupements existants.

Ce schéma doit supprimer les enclaves et discontinuités territoriales et doit prévoir les modalités de rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes existants (article 35 de la loi).

Le schéma revêt une valeur prescriptive. Concrètement, il constituera la base légale des décisions de création, de modification de périmètre, de transformation d'EPCI ainsi que celles qui concerneront la suppression, la transformation et la fusion des syndicats.



MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME

Le 21 avril 2011, le Préfet a présenté son Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) à la CDCI pour qu'elle prenne connaissance du projet.

Le 26 avril 2011, le Préfet a adressé son projet à toutes les collectivités du département. A compter de cette date, les syndicats, les communes et les communautés de communes avaient 3 mois pour délibérer sur le projet. A défaut d'avis dans le délai imparti, il est réputé favorable.

A compter des 3 mois, le Préfet a transmis à la CDCI l'ensemble des avis formulés par les collectivités.

Dès lors, la CDCI a 4 mois (fin novembre 2011) pour délibérer en intégrant les propositions de modification qui seront votées à la majorité des 2/3 de ses membres sous réserve qu'elles respectent l'esprit de la loi. Au plus tard le 31 décembre 2011, le préfet arrêtera le Schéma définitif.

LA PROPOSITION DU PRÉFET

La proposition du Préfet comprend :

- Un projet de changement de périmètre des EPCI à fiscalité propre ;
- Le rattachement des communes « isolées » ;
- Ainsi que des propositions de suppression de syndicats par dissolution ou fusion.

LA PROPOSITION EN CHIFFRES À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

- Nombre des nouveaux EPCI à fiscalité propre: 20 (au lieu de 37)
- Nombre de fusions de syndicats avec un EPCI à fiscalité propre: 20
- Nombre de dissolutions de syndicats du fait de la faiblesse de leur activité: 2
- Nombre de fusions entre syndicats: 5 (réduction de 7 syndicats)

QUELLE PROPOSITION POUR LES VÉZIAUX?

La proposition faite par le Préfet, prévoit le regroupement de la Communauté de communes des Véziaux d'Aure avec les collectivités (communes et intercommunalités) des cantons d'Arreau et du Louron (zone « M » dans le cadre ci-contre).

LA POSITION DES VÉZIAUX

MÉCONTENTEMENT QUANT AUX MÉTHODES

Le conseil communautaire a plutôt mal accueilli cette réforme et la méthode imposée par le gouvernement. C'est pourquoi les élus ont souhaité dénoncer la procédure et plus particulièrement:

- L'absence de concertation avec les élus en amont;
- L'absence d'explication sur les orientations ayant conduit à cette proposition;
- Le manque de temps de réflexion accordé aux collectivités;
- L'absence d'information de la part des services de l'Etat quant aux conséquences de la réforme sur l'évolution des compétences, des services, de la fiscalité et du devenir des salariés;

FORMULATION D'UNE CONTRE-PROPOSITION

La proposition faite par le Préfet ne convenait pas aux élus de l'intercommunalité.

En effet, les liens avec la vallée du Louron étant moins forts que ceux qui lient les habitants des Véziaux avec le haut de la vallée d'Aure, le regroupement proposé ne leur semblait pas cohérent.

Un regroupement à l'échelle cantonale n'étant pas souhaité, le Conseil communautaire a proposé que la nouvelle intercommunalité regroupe les trois cantons qui forment les vallées d'Aure et du Louron (9 voix pour, 3 contre).



OUVERTURE D'UNE BOUTIQUE SOLIDAIRE A ARREAU

Les bénévoles de l'équipe d'Arreau ont le plaisir de vous annoncer l'ouverture prochaine d'une boutique solidaire, au 29 Grande-Rue à Arreau.

Cette boutique solidaire sera un lieu d'expression, avec pour support à la rencontre, le vêtement. Ce lieu sera ouvert à tout public, l'accueil et l'écoute des personnes étant privilégiés. L'accès aux vêtements se fera dans des conditions dignes, avec liberté de choix des vêtements et prise en compte de la notion d'image de soi.

L'objectif de cette boutique sera également de créer du lien social et de permettre l'intégration des personnes par le biais d'actions collectives mises en place par les bénévoles avec les personnes accueillies.

La boutique sera ouverte deux demi-journées par semaine : le mardi après-midi et le jeudi matin .

FERMETURE DE L'ANCIEN VESTIAIRE

Le vestiaire situé au 3 route des Lacs est fermé depuis le 31 décembre 2010.

Nous rappelons aux donateurs de **NE PLUS DEPOSER DE VETEMENTS ET OBJETS DEVANT L'ANCIEN LOCAL** car ils ne seront pas récupérés.

Seuls les vêtements en très bon état déposés à la nouvelle boutique le mardi après-midi aux heures d'ouverture seront triés pour être mis en rayon.

Si vous êtes intéressés par du bénévolat, contactez: Suzanne RUCHE, Responsable de l'équipe d'ARREAU 06 73 66 20 70

LES AGENTS À L'HONNEUR Présentation de Bertrand GOUBE

En quoi consiste ton travail?

Je suis employé au sein de l'équipe technique de la Communauté de communes depuis 7 ans. J'effectue de nombreuses tâches. Je suis principalement affecté à la conduite des engins de déneigement, de broyage et d'éparage.

Je m'occupe également de l'entretien des véhicules (vidange etc.) et du petit matériel (débranchailleuses, tronçonneuses, tondeuses, etc.). Pour l'instant il s'agit d'un entretien de premier niveau mais lorsque le bâtiment sera complètement équipé (pont élévateur etc.) nous pourrons aller plus loin dans l'entretien. Je fais également, dans une moindre mesure, des travaux d'entretien et de débroussaillage des sentiers dans les différentes communes.

Qu'est-ce qui te plaît le plus?

J'apprécie la conduite des engins et particulièrement les travaux de broyage. J'aime le fait d'avoir à effectuer des tâches différentes. Les chantiers sur lesquels je travaille changent tout au long de l'année. Chaque chantier est différent du précédent. La conduite me permet de réaliser des travaux dans des lieux et dans des conditions nouvelles à chaque fois.

J'apprécie aussi le fait d'être en extérieur, sur les sentiers par exemple. Même si je n'y suis pas aussi souvent que dans les engins.

Le fait que les élus nous accordent leur confiance et que l'on définisse avec eux les travaux à réaliser dans les communes nous permet de travailler dans de bonnes conditions, de façon autonome.

Qu'est-ce qui te plaît le moins?

L'environnement de ce poste est très différent de ce que je connaissais auparavant en étant à mon compte. Mais il n'y a rien que je fasse qui me déplaie. J'essaie de m'adapter à chaque situation pour que les travaux se déroulent du mieux possible.

Ecochèque logement

L'ÉCO-CHÈQUE LOGEMENT

QU'EST-CE QUE C'EST ?

La Région Midi-Pyrénées développe depuis le début des années 2000 des actions en matière de lutte contre le changement climatique, notamment de soutien aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables.

En application de son Plan Climat, la Région a souhaité amplifier, en 2010, son action en faveur des ménages modestes afin de les aider à réaliser des économies d'énergie et à diminuer leurs factures énergétiques, en même temps que leurs émissions de gaz à effet de serre.

La Région a ainsi décidé de mettre en place, à partir du 1er octobre 2010, pour les propriétaires occupants et bailleurs, un « **Eco-chèque logement Midi-Pyrénées** » d'un montant de **250 € ou 500 €** selon les ressources du foyer du demandeur pour :

- l'installation d'un **chauffe-eau solaire**
- la réalisation de **travaux d'isolation sous toiture**.

Plus simple et plus rapide, l'éco-chèque vous évite de faire l'avance du montant de l'aide de la Région, celle-ci se chargeant de rembourser directement les professionnels.

Fiche pratique N°12

midipyrenees.fr



BENEFICIAIRES

- vous résidez en Midi-Pyrénées,
- vous êtes propriétaire occupant ou bailleur,
- vous respectez les conditions de ressources définies par la Région,
- vous souhaitez réaliser des travaux éligibles.

L'Eco-chèque logement est pour vous!

La Demande D'ECO-CHÈQUE

Avant le commencement des travaux, envoyer un **formulaire de demande** dûment complété et signé, accompagné :

- du **devis** du professionnel daté de moins d'un an, accepté avec la mention « bon pour accord », daté et signé ;
- de la **copie du dernier avis d'imposition** (4 pages) de toutes les personnes vivant dans le logement ;

A l'adresse suivante :

Service Éco-chèque logement Midi-Pyrénées
BP 80078
51203 ÉPERNAY CEDEX

UTILISER L'ÉCO-CHEQUE

Si votre demande est complète et éligible, **vous recevrez à votre domicile dans un délai d'un mois votre éco-chèque logement.**

Vous avez **un an pour faire réaliser et payer les travaux** auprès d'un professionnel directement avec l'éco-chèque. Il déduira le chèque du montant TTC de la facture.

Votre éco-chèque est utilisable auprès des installateurs de la région Midi-Pyrénées agréés Qualisol (ou reconnus par un dispositif assimilé) ainsi qu'auprès des professionnels réalisant des travaux d'isolation sous toiture qui acceptent d'être payés avec un éco-chèque logement Midi-Pyrénées (pensez à vérifier avant de passer commande !)



PROFESSIONNELS, VOUS ÊTES INTÉRESSÉS?

Vous êtes un **installateur chauffe-eau solaire agréé QUALISOL** ou reconnu par un dispositif assimilé ou un **professionnel de l'isolation sous toiture** ?

DEVENEZ PARTENAIRE DU DISPOSITIF !

- 1 - Télécharger la convention que vous propose la Région.
- 2 - Retournez 2 exemplaires signés et accompagnés d'un RIB et d'un Kbis (et de l'attestation QUALISOL ou assimilé en cours de validité, pour les installateurs de chauffe-eau solaires) à l'adresse suivante :
Eco-Chèque Logement Midi-Pyrénées BP 80078 51203 EPERNAY Cedex
- 3- La Région vous retournera un exemplaire original à conserver, accompagné d'un dossier, détaillant le dispositif ainsi que les modalités de remboursement.

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, LES CONSEILLERS SONT DISPONIBLES AU
05.56.97.74.46 (NUMÉRO NON SURTAXÉ)
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H30 ET DE 13H30 À 17H.**

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 (LEMA) a pour objectif la lutte contre toute pollution afin de préserver la santé publique et la qualité des eaux superficielles et souterraines. A ce titre, elle impose aux communes le contrôle des dispositifs d'Assainissement Non Collectif (ANC).

Il s'agit de contrôler toutes les installations non raccordées à un réseau collectif avant le 31 décembre 2012. Il existe plusieurs contrôles :

Pour les installations neuves :

- Le contrôle de conception :

Il consiste à définir la filière d'assainissement non collectif la plus adaptée par rapport aux contraintes liées à la configuration de la parcelle .

- Le contrôle de réalisation ou de bonne exécution:

Il permet d'apprécier la réalisation des travaux et de constater les éventuels défauts de conception liés à la mise en place du dispositif. Ce contrôle doit être fait avant remblaiement et fait l'objet d'un certificat de conformité si la filière est conforme au projet retenu.

Pour les installations existantes :

- Le contrôle diagnostic de l'existant :

Lorsque la filière est en place depuis plusieurs années, un état des lieux est réalisé. Il s'agit de repérer les erreurs de conception et le degré d'usure des ouvrages. L'objectif est d'apprécier les nuisances éventuelles causées par des dysfonctionnements et d'évaluer si la filière doit faire l'objet de travaux de réhabilitation. Ce contrôle permet donc de vérifier que le dispositif existant n'est pas à l'origine de problèmes de salubrité publique et de

pollution environnementale. Il existe 4 niveaux hiérarchiques de conformité :

- **AVIS FAVORABLE** : le dispositif est complet, conforme et l'entretien est régulier.

- **AVIS FAVORABLE AVEC RESERVES** : le dispositif est complet et conforme, mais pas de présentation de plans lors de la visite, pas de présentation de certificats, ouvrages inaccessibles, entretien irrégulier...

- **AVIS NON ACCEPTABLE AVEC REHABILITATION NON URGENTE** : la filière n'est que partielle, le dispositif est sans informations, les rejets sont faibles, les rejets sont en domaine privé...

- **AVIS NON ACCEPTABLE AVEC REHABILITATION URGENTE** : la filière n'est que partielle, voire inexistante, des dégradations sont observées, des nuisances sont constatées avec risques d'insalubrité publique et environnementaux majeurs, rejets en domaines publics... Les travaux de réhabilitation doivent se faire dans l'année. En cas de refus, l'usager s'expose à de lourdes sanctions

- Le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien :

Il a pour objectif de vérifier l'entretien régulier des ouvrages d'assainissement au niveau des ouvrages de prétraitement (vidange...) et de vérifier que le dispositif fonctionne de manière optimum.

A l'issue de ces différents contrôles, un rapport de visite est établi et envoyé au propriétaire de l'installation. Ce document mentionne les différentes recommandations faites par le technicien du SPANC. Il doit être conservé.

Ces prestations donnent lieu au paiement d'une redevance de :

- 50 € pour le contrôle de conception
- 60 € pour le contrôle de réalisation
- 60 € pour le contrôle diagnostic de l'existant

Contact: M. FALCON 06 33 49 04 77

ETAT CIVIL DE NOS VILLAGES

Les Communes sont heureuses de vous annoncer le mariage de :

Frédéric ESPLATS et Christelle CHAYNES (Aulon);
Thibault NUGUES et Coralie CHAYNES (Aulon);
Vincent WALTER et Sarah LHEZ (Ancizan); Damien BOUZZO et Céline LOPEZ (Ancizan);
Patrick MIRAMON et Cathy POUSSIN (Ancizan);
Baan VAN CROESDIJK et Martine MONTERON (Ancizan)

Les Communes sont heureuses de vous annoncer la naissance de :

Mali GARNIER (Cadéac) ; Noé HARO (Guchen)

Les Communes ont la tristesse de saluer ceux qui nous ont quittés trop tôt :

Jeanne SOUET (Gouaux);	Jeanne VIDAL (Guchen);	Marius VERDIER (Guchen);
Valentine DUCHAN (Guchen);	Henri BOUARAT (Bazus);	Jeannine SPITERI (Gouaux)
Aïda FILIPPI-BOLFE (Guchen);	Marie Madeleine VIDAILHET (Guchen);	

BRÈVES

AULON

- Du pastoralisme pour une montagne vivante

Le pastoralisme dans nos montagnes revêt une importance centrale, pour le rôle qu'il joue sur les territoires remarquables que sont les montagnes pyrénéennes, mais aussi pour la grande «actualité» des modèles agricoles qu'il représente. L'activité agro-pastorale joue un rôle stratégique dans les domaines de la biodiversité, de la lutte contre les risques naturels, du maintien et du renouvellement d'une vie locale dans ses dimensions sociales, économiques, culturelles et même symboliques.

Au-delà des pratiques pastorales actuelles, la question de l'avenir de cette activité sous-tend la question de l'avenir des territoires montagnards et des modèles agricoles que nous voulons promouvoir et soutenir.

En forte cohérence avec les attentes de la société mais

loin d'être exempt de difficultés, le pastoralisme met en exergue les défis auxquels devront répondre les acteurs et décideurs du développement agricole et rural : maintenir une activité agricole essentielle pour les territoires montagnards et ruraux, concilier les attentes de la société et la nécessité impétueuse de viabilité et de vivabilité des exploitations agricoles, contribuer à la co-gestion d'un environnement de haute qualité, contribuer à une alimentation européenne de qualité et diversifiée.

C'est dans cet esprit que le Conseil Municipal d'Aulon a décidé d'engager en 2011 un diagnostic pastoral de ses 2000 ha d'estives afin d'optimiser et de concilier cette activité avec la protection des milieux mais également faciliter l'accès aux estives par un chargement optimum mais adéquat afin de minimiser les coûts d'accès aux éleveurs dans le contexte d'estives gardées par nos 2 bergers et notre vacher.

CADEAC

- Les 5, 6 et 7 août a eu lieu la fête de Cadéac avec au programme : le samedi, concours de pêche Challenge Pierrot Gicquel (31 participants), concours de pétanque en doublettes (28 équipes), soirée disco animée par Podium Delirium puis le dimanche, vin d'honneur offert par le maire et le comité des fêtes, concours de pétanque en triplettes (36 équipes), animation pour les enfants par des membres du comité des fêtes et grand bal animé par Didier Laurent.

Le feu d'artifice a clôturé ces trois jours de fête. De plus, fort de sa nouvelle équipe, le comité des fêtes a accueilli, le vendredi soir pour le repas du village, 160 convives réunis autour d'un repas préparé par Josette Carrère de Lanomezan. L'animation a été assurée par la banda Los Gachiches et Podium Delirium.

Tout était réuni pour que la fête soit réussie.
A l'année prochaine!

- La cour de l'AIREL a été inaugurée le 9 juillet.
Les entreprises Cubat, Pavage d'art et construction ainsi que les Ets Jarniou ont contribué à la réussite de cette journée par la démonstration de leur savoir-faire.
En effet, les habitants de Cadéac ont pu admirer la calade, les bancs, la cabane, la tour de guet, la balustrade ainsi qu'un éléphant réalisé en gazon.
Cette opération a pu se réaliser grâce aux subventions de divers partenaires publics et privés.

- La réfection totale de la toiture du hangar va débuter en octobre et cela pour un mois de travaux.
L'entreprise Socabat de Saint-Lary a été retenue suite à la consultation qui a eu lieu au début de l'été. Cinq entreprises avaient remis une offre.

ANCIZAN

- Le Conseil municipal a invité la population d'Ancizan à se prononcer sur les itinéraires proposés par le Conseil général pour poursuivre la déviation entre Cadéac et Bazus-Aure. Les résultats sont les suivants:

En faveur de l'itinéraire 1 (par Grézian en rive droite): 11%;

En faveur de l'itinéraire 2 (par les Pouys en rive gauche): 9%;

En faveur de l'itinéraire 2 ou 3 (par les Pouys puis rive droite à Bazus): 12%;

En faveur de l'itinéraire 3: 12%;

En faveur de l'itinéraire 4(jonction déchetterie-sortie de Cadéac avec retour sur la route existante): 56%.

Nous remercions les habitants d'avoir participé à la réunion publique et au vote pour nous aider à la décision.

- Le Tour de France est passé par la Hourquette d'Ancizan. Il est difficile d'évaluer le nombre de spectateurs mais, comme on le dit, c'était noir de monde. La course s'est passée sans incident et les lieux ont été laissés propres. Merci au Conseil général pour la réfection de la route, l'entretien, le balayage etc., aux éleveurs pour la surveillance des troupeaux et mise en place des clôtures et aux agents de la Communauté de communes pour leur appui technique.

- Pour la rentrée 2011-2012, nous avons mis en place un nouveau mode de fonctionnement du service de restauration scolaire.

La cuisine du Home Pyrénéen (chez les sœurs) n'est plus aux normes et ne peut plus accueillir les enfants. Une cuisine centrale installée dans les locaux de la Cidrerie d'Ancizan fournira les repas aux élèves des écoles de SAINT-LARY, VIELLE-AURE et ANCIZAN.

BAZUS-AURE

- Les fêtes du village :

Gros succès cette année pour la soirée « sardinade » : 73 personnes sont venues à l'apéritif et sont restées pour déguster les sardines cuites à point par des membres du comité des fêtes mais aussi par des villageois de Bazus-Aure. Des vacanciers, hébergés en gîte sur le village, sont venus partager ce moment convivial et ont apprécié l'accueil qui leur a été fait. Cette soirée a bénéficié d'une météo exceptionnellement agréable et elle s'est terminée par le feu de st Jean agrémenté par un feu d'artifice préparé et tiré par le président, Patrice Cazaubon. Rendez-vous à l'année prochaine où déjà des idées nouvelles d'animation sont en préparation !

La fête du village s'est tenue le dimanche 31 juillet sous un vrai soleil d'été. Après la messe de 11h et le dépôt de gerbe au monument aux morts, l'apéritif a rassemblé là aussi beaucoup de convives et a été l'occasion de discussions amicales. L'après-midi, le traditionnel concours de pétanque a assuré l'animation des rues et des places ! En fin de soirée, ce sont les chanteurs du groupe Esquierry qui ont proposé leur animation sous le préau. Puis, les inscrits au repas ont dégusté le menu de Madame Carrère et en particulier la paëlla ! Les plus gourmands vous parleront aussi du bon dessert... tout ça dans une ambiance chaleureuse, d'autant que le groupe Esquierry a prolongé la partie en s'installant sur la terrasse du logement, en

chantant et en faisant chanter ou bien encore danser ! L'orchestre Sud Mélody a pris le relais à 22h30 et a assuré l'ambiance jusque tard dans la nuit.

Le comité des fêtes remercie tous ceux qui ont participé à la réussite de cette journée, avec une mention spéciale à Jean Noël Cazaubon qui a refait entièrement l'estrade du préau, avec une touche de déco pour la partie protection. Un bémol à cette soirée : un vélo a disparu et malgré les recherches, aucune trace de l'engin...si vous avez un renseignement à nous fournir, n'hésitez pas à contacter la mairie de Bazus Aure.

- Les bonus / malus !

Comme vous avez pu le constater, les trous répartis un peu partout sur les accès au village et en particulier sur la route de Camparan, ces nids de poule ont été bouchés durant l'été.

Attention toutefois à ne pas profiter de ce bitume lisse pour accélérer sur nos petites routes...la sécurité reste un souci permanent et chacun de nous doit certainement y penser à chaque fois que nous rentrons dans le village. Le conseil municipal a évoqué dernièrement des solutions possibles et nous vous tiendrons au courant avant le début de la saison d'hiver où les touristes utilisent la « déviation » Bazus/Grézian pour éviter le passage de Cadéac et donc pour gagner du temps...Nous constatons aussi ce problème tous les samedis de l'été où la circulation sur la petite route est rendue impossible et dangereuse.

IV VEZIAUX

- Concours de chevaux du Camoudiet

Le traditionnel concours de chevaux des estives des IV Véziaux a eu lieu le mardi 24 août 2011 aux cabanes du Camoudiet par une superbe journée ensoleillée.

L'élevage de Monsieur Rode de Marsas a été primé pour la race Bretonne.

L'élevage de Madame Plana de Guchen a été primé pour la race Comptoise.

Le concours s'est clôturé par une remise des prix à l'Auberge des IV Véziaux autour d'un apéritif offert par la Commission syndicale des IV Véziaux. d'Aure

ARMAND SARRAMON



Né en 1884 à Montréjeau, il fit ses études secondaires au Séminaire de Polignan, puis ses études de Médecine comme élève de l'École du Service de Santé Militaire de Bordeaux. Ayant choisi de servir dans les troupes coloniales, il connut l'Indochine et Madagascar.

Il enseigna à l'École de Santé de Tananarive. Il participa à la Grande Guerre et servit enfin comme volontaire au Corps Franc Pomiès. Il est titulaire des Croix de Guerre 1914-1918 et 1939-1945 et Officier de la Légion d'Honneur.

Au moment de sa retraite, il se fixe définitivement à Martres de Rivière et se passionne pour l'Histoire du Comminges. Chercheur infatigable, c'est surtout au passé des Quatre Vallées qu'il a consacré ses efforts. Récompensé par l'Izard d'or d'Esperado de l'Escolo deras Pirineos et les Palmes académiques, il fut admis à l'Académie Julien Sacaze et à la Société Archéologique du Midi de la France.

Membre de la Société d'Etudes de Comminges depuis 1940, il sut redonner vie et dynamisme à la Société et à sa revue. Administrateur rigoureux, il en devint le président respecté en 1958. Son décès accidentel en 1969 fut ressenti dans la région comme une perte importante.

Les Quatre Vallées, Aure, Barousse, Neste et Magnoac

Seul ouvrage historique sur la Vallée d'Aure, complet et détaillé, *Les Quatre Vallées* est pour nous incontournable aujourd'hui encore, plus d'un demi siècle après sa parution en 1954.

Ouvrage très fouillé et rigoureux quant aux sources, toujours précisées, il couvre notre histoire depuis les premiers temps jusqu'à la Révolution. Il a été préfacé par le Professeur D. Faucher, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Toulouse, correspondant de l'Institut.

Tout au long de ces 600 pages, Armand Sarramon étudie méthodiquement chaque époque et, dans une deuxième partie, analyse les évolutions politique, économique et sociologique de la vie quotidienne dans nos vallées.

Cet ouvrage sans équivalent, malgré une réédition en 1966, est aujourd'hui très difficile à trouver en dehors des bibliothèques. Pour cet essai, le docteur

Sarramon a reçu, en 1955, le prix Rouzaud de l'Académie des Jeux Floraux.

Les paroisses du diocèse de Comminges en 1786

Avant la Révolution, la Vallée d'Aure, et l'ensemble des Quatre Vallées, appartenaient au Comminges.

En 1968 Armand Sarramon publie l'analyse de l'Etat des paroisses de Comminges en 1786, recueil de plus de mille pages regroupant les réponses des prêtres au questionnaire adressé par l'évêque de Saint-Bertrand de Comminges qui, arrivé depuis peu, voulait connaître son diocèse. C'était l'habitude, l'évêque de Tarbes avait procédé de même en 1783.

Le questionnaire envoyé aux 358 paroisses comportait 47 questions. Les réponses constituent d'une part, une monographie de chaque communauté : géographie, facilités d'accès, répartition de l'habitat, productions agricoles ou artisanales, richesse des paroissiens, et d'autre part, une analyse détaillée de la vie religieuse : état de l'église et du presbytère, montant de la dîme, étendue de la paroisse, annexes et succursales, dotation de la fabrique. La dernière question concerne les pauvres. « Point de mendiants mais tous sont gênés, on cache ses misères » fut une réponse courante, ainsi que « Qui dit brassier dit pauvre ».

Toutes les paroisses ont répondu avec plus ou moins de précision « et sans doute de sincérité » (dixit A.Sarramon). Beaucoup de prêtres profitent de l'occasion pour énumérer les motifs de leur mécontentement.

La répartition des produits de la dîme est toujours détaillée. Très variable selon les paroisses, elle est en moyenne de trois quarts pour l'évêque et un quart pour le curé. Le revenu net de la cure est difficile à apprécier car beaucoup de prêtres ne tenaient pas une comptabilité précise, en particulier des charges de leur ministère. En règle générale, il semble que le curé disposait d'un revenu égal au double du salaire de misère d'un brassier.

Armand Sarramon, dans ses conclusions, considère que l'état des paroisses permet de comprendre pourquoi quatre ans plus tard, en 1790, les deux tiers des curés et vicaires de nos vallées ont prêté serment à la Constitution.

Source: Société des amis du CEDAS

(Extrait de l'exposition « Dates et personnages de nos vallées » en ligne sur www.aure-sobrarbe.net.)